

Le 7 Mai 2018

Crédits aux particuliers – France • Mars 2018

La progression des crédits aux particuliers reste élevée

- En mars 2018, le taux de croissance annuel des crédits aux particuliers reste élevé, à + 5,9 %, après + 6,0 % en février. La progression concerne les crédits à l'habitat (+ 5,7 % en mars, après + 5,8 % en février) comme les prêts à la consommation (+ 6,7 %, après + 6,4 %).
- Le taux d'intérêt moyen des crédits à l'habitat (à long terme et à taux fixe) est en légère baisse en mars à 1,58 %, après 1,61 % en février.
- La production de crédits à l'habitat augmente légèrement (16,1 milliards d'euros, après 15,2 milliards en février), malgré la stagnation des renégociations à 3,1 milliards d'euros.

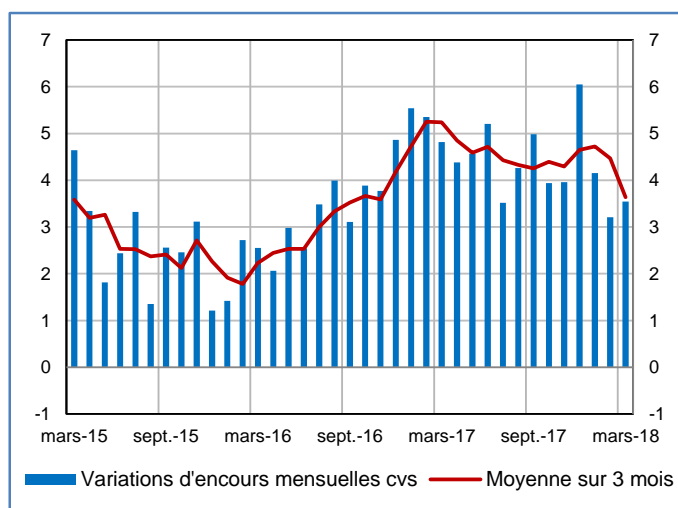
Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut		Taux de croissance annuel brut	
	Mar-18	Jan-17	Fev-17	Mar-18
Total	1 170	6,3	6,0	5,9
<i>Habitat</i>	963	6,1	5,8	5,7
<i>Consommation</i>	171	6,7	6,4	6,7
<i>Autres</i>	36	9,7	8,9	8,4

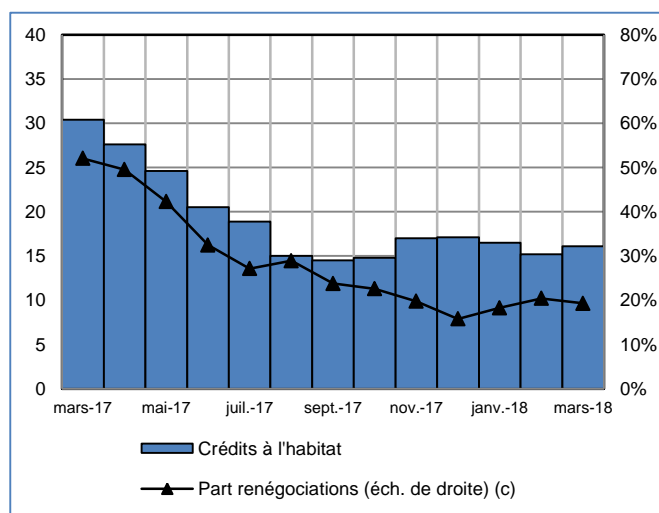
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Part des renégociations au sein des crédits nouveaux à l'habitat

(Flux mensuels CVS en milliards d'euros, part non cvs en %)





Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montant en milliards d'euros, part en pourcentage)	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18	mars-18
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,2	5,5	5,7	5,2	5,4	5,4
- crédits à l'habitat	14,8	17,0	17,1	16,5	15,2	16,1
<i>dont Crédits à l'habitat hors renégociations</i>	11,5	13,7	14,4	13,5	12,1	13,0
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	22,6	19,7	15,8	18,3	20,4	19,3

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	oct-17	nov-17	déc-17	janv-18	févr-18 (e)	mars-18 (f)
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,67	1,64	1,61	1,62	1,61	1,58
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	1,62	1,68	1,60	1,67	1,65	1,50
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,77	3,82	3,60	3,94	3,86	3,85
- découverts aux particuliers (d)	6,12	6,25	5,97	6,03	6,42	6,30

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

(f) Données provisoires

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur. Cette méthode, commune à toutes les Banques Centrales de l'euro-système, permet de disposer d'un indicateur avancé de la production de crédits, ce qui est utile notamment pour l'analyse économique.

